



Accueil particuliers > Justice > Vol - Vandalisme - Escroquerie > Comment bénéficier de l'opération tranquillité vacances ?

Question-réponse

Comment bénéficier de l'opération tranquillité vacances ?

Vérfifié le 11 avril 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cas général (actif)

À Paris ou petite couronne (92-93-94)

Cas général

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées par les forces de l'ordre.

Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Vous devez remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer, puis vous rendre, muni du formulaire, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie **au moins 2 jours avant votre départ**.



Formulaire

S'inscrire à l'opération tranquillité vacances

Accéder au formulaire (pdf - 249.2 KB) [↗](http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf)
(http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf)

Ministère chargé de l'intérieur

Où s'adresser ?

- **Commissariat ou Gendarmerie** [↗](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police) (<http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>)

À savoir :

en cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la gendarmerie de votre retour.

À Paris ou petite couronne (92-93-94)

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées par les forces de l'ordre.

Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

En ligne (actif)

Par courrier

En ligne



Service en ligne

S'inscrire à l'opération tranquillité vacances : Paris et petite couronne (départements 92, 93, 94)

Accéder au service en ligne [↗](https://psl.service-public.fr/mademarche/OTV/demarche)
([/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/OTV/demarche](https://psl.service-public.fr/mademarche/OTV/demarche))

Préfecture de police de Paris

Par courrier

Vous devez remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer, puis vous rendre, muni du formulaire, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie **au moins 2 jours avant votre départ**.



Formulaire

S'inscrire à l'opération tranquillité vacances : Paris et petite couronne (départements 92, 93, 94)

Accéder au formulaire (pdf - 145.7 KB) [↗](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/content/download/3108/14657/file/Formulaire_Inscription_OTV_2015.pdf)
(http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/content/download/3108/14657/file/Formulaire_Inscription_OTV_2015.pdf)

Préfecture de police de Paris